



Extrait de délibération

Identifiant
2022-02-04

Bureau syndical 7 février 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi sept février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1 février 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé- Loïc, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine	BACLE Jérôme, NOLOT Monique, SAUZE Magalie

Renouvellement du matériel de protection et de télésurveillance du bâtiment du PETR du Pays de Gâtine. Mise en place par Nexecur d'une nouvelle alarme avec centrale IP pour assurer une protection moderne et efficace

Le Pays de Gâtine dispose, depuis 2004, d'une alarme et de détecteurs anti-intrusion et d'un abonnement de télésurveillance pour protéger son bâtiment contre les vols et effractions.

Le matériel de protection et le service de télésurveillance sont gérés par la société Nexecur (anciennement CTCAM - filiale du Crédit Agricole). Le coût de l'installation, en 2004, s'élevait à plus de 3 500 € TTC avec un abonnement mensuel de 28,54 € HT/mois pour la télésurveillance.

Cette centrale d'alarme et de télésurveillance fonctionne à partir de la ligne télécom analogique RTC (0549942122) support de l'ADSL et du fax du Pays de Gâtine. L'abonnement à cette ligne ne pourra perdurer car Orange a engagé depuis 2018 l'arrêt progressif du réseau téléphonique commuté (RTC) qui sera fermé en 2023 dans les Deux-Sèvres.

Les élus du Bureau syndical du PETR du Pays de Gâtine, ayant voté la migration de l'abonnement Internet du PETR de l'ADSL à la Fibre Optique et la résiliation, auprès d'Orange, de l'abonnement de la ligne analogique RTC, il convient donc de remplacer la centrale d'alarme et de télésurveillance existante par une nouvelle centrale IP qui s'appuie sur une ligne numérique (fibre optique) et un routeur (Livebox Fibre) avec adresse IP fixe pour la consultation distante ou la levée de doute.

L'offre commerciale « CENTRALE IP » de la société Nexecur pour l'installation et la configuration de la nouvelle centrale d'alarme IP (avec conservation des sirènes, détecteurs et du câblage de l'ancienne alarme) comprend les prestations suivantes :

- ➔ Installation et configuration de la nouvelle CENTRALE IP
- ➔ Installation du nouveau clavier de commande principal (conservation du clavier secondaire)
- ➔ Installation de 2 nouveaux transpondeurs audio d'écoute et de télé-interpellation pour la levée de doute
- ➔ Prestations de configuration de l'accès distant et application mobile client et de formation des utilisateurs
- ➔ **Coût total de l'offre commerciale « CENTRALE IP » de Nexecur : 2 336,07 € HT**

Le Bureau syndical décide d'autoriser le Président à :

- signer la proposition commerciale « CENTRALE IP » de la société Nexecur concernant l'installation et la configuration de la nouvelle centrale d'alarme IP pour un montant de 2 336,07 € HT soit 2 803,28 € TTC et un abonnement mensuel inchangé de 28,54 € HT soit 34,25 € TTC/mois pour la télésurveillance. Cette nouvelle centrale d'alarme et de télésurveillance est la garantie d'une protection moderne et efficace du bâtiment du PETR du Pays de Gâtine pour les années futures.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD